

La commune
d'Houplin-Ancoisne

Le collectif
non à l'antenne relais

M. & Mme STIEN

Monsieur Claude ARRIGONI
Société ORANGE France
73 rue de la Cimaise
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Recommandé avec AR.

Nos Réf. : BF/hld – 2011.01.18

Objet : **Projet d'antenne relais.**

Monsieur,

Vous avez en projet la réalisation d'une antenne relais de téléphonie sur un terrain sis 886 rue Roger Salengro.

M. le Maire n'a pas souhaité signer la déclaration préalable déposée à cet effet, suivant le principe de précaution. Celle-ci a donc fait l'objet d'une autorisation tacite.

Depuis, un collectif de citoyens s'est constitué pour s'opposer à ce projet.

Le Conseil Municipal s'est également exprimé dans le même sens.

Une pétition a recueilli 500 signatures. Nous vous l'adressons ci-jointe.

Une manifestation a un lieu début décembre pour s'opposer à ce projet.

Nous sommes régulièrement interpellés sur ce projet qui crée un certain émoi dans la population, en particulier au niveau des écoles et des parents d'élèves.

Dernièrement, M. et Mme STIEN, constatant ces inquiétudes, et soucieux de pérenniser leur entreprise de travaux publics, se sont récemment rangés dans la foule des opposants à cette antenne relais.

Depuis des mois, nous vous avons régulièrement interpellés sur la question, mais, malheureusement, nous ne pouvons que constater n'avoir eu quasiment aucune réponse.

Nous nous étonnons d'ailleurs que vous n'ayez pas pris soin de prendre, au préalable, l'attache de la Municipalité, ni d'aller au devant de la Population, ne serait-ce qu'en organisant une réunion d'information, de concertation et de discussion.

Pour notre part, nous estimons le dossier plutôt mal enclenché, et dans une totale absence de transparence et d'échanges peu propice à la sérénité dans un sujet aussi délicat.

Nous avons engagé des actions tous azimuts contre ce projet que nous jugeons dangereux pour les populations. La Municipalité et toutes les autorités compétentes s'opposeront par tous moyens, au raccordement électrique de cette antenne.

Nous avons également missionné des Avocats pour saisir la justice.

Quoi qu'il en soit, les opposants à ce projet regroupent désormais :

- la Municipalité
- le Collectif
- la population
- et même, maintenant, les propriétaires du terrain, signataires de la présente, et qui regrettent aujourd'hui d'avoir été placés par ORANGE dans une situation délicate sans que le maximum d'informations leur ait été communiqué sur le débat scientifique concernant la dangerosité de ce genre d'équipement.

Pensez-vous que la situation soit tenable pour ORANGE, dont beaucoup d'opposants sont vraisemblablement des clients ?

Nos demandes concernant :

- une attestation signée par vos soins, relative à l'innocuité sanitaire de l'installation,
- une attestation de votre compagnie d'assurances concernant les risques couverts et ceux exclus,
- la possibilité d'installer plusieurs petites antennes plutôt qu'une grosse, ce qui serait moins dangereuse pour la santé.

sont restées lettre morte.

Parallèlement, suivant jugement du Tribunal Administratif de Dijon en date du 7 octobre 2010, un projet comme le vôtre aurait dû faire l'objet d'un permis de construire, et non, d'une déclaration préalable.

Nous pensons que la crédibilité et l'image de marque de votre entreprise ont été lourdement écornées dans cette triste affaire.

Nous comprenons parfaitement l'intérêt d'assurer correctement la couverture du territoire en téléphonie mobile, et, utilisateurs nous-mêmes de ce genre d'équipements, nous ne pouvons catégoriquement nous opposer à la construction d'antennes.

Mais d'autres solutions existent, qui constituerait indéniablement un moindre risque pour les populations riveraines.

Nous pensons qu'il est temps désormais d'engager une discussion franche, sereine et positive entre toutes les parties en cause.

En tant que Citoyens responsables, nous souhaitons, certes, l'abandon du projet d'antenne au 886 rue Roger Salengro, mais nous nous déclarons prêts ici à engager toute discussion avec vous sur d'autres solutions techniques.

Se braquer les uns contre les autres serait, selon-nous, improductif. Nous vous « tendons donc la main » pour qu'une solution heureuse et acceptable par tous puisse être trouvée.

Nous sommes donc disposés à vous rencontrer, avec vos collaborateurs dans les prochains jours, si vous souhaitez, bien évidemment, répondre à notre offre de dialogue.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur**, l'expression de nos sentiments distingués.

Les propriétaires du terrain

[REDACTED]

Pour le Collectif
« Non à l'antenne relais »

[REDACTED]

Pour la Commune
d'Houplin-Ancoisne
LE MAIRE,

[REDACTED]
59263 HOUPLIN-ANCOISNE

[REDACTED]
59263 HOUPLIN-ANCOISNE

[REDACTED]
1 Place du 8 MAI 1945
59263 HOUPLIN-ANCOISNE